



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

D.D.P.P. Drôme

30 MARS 2018

ARRIVÉE - COURRIER

Le Préfet de région

Direction régionale des
affaires culturelles

à

Service régional de
l'archéologie

Direction départementale de la protection des populations
de la Drôme service protection environnement

Affaire suivie par :
François DUMOULIN
04 72 00 44 92

33 Avenue de Romans
BP 96
26904 VALENCE CEDEX 9

francois.dumoulin@culture.gouv.fr

Références : 2018/3158/EB/MNT

Lyon, le 27 MARS 2018

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : ALBON (DROME), Zone d'activités Axe 7 - Ouest
IA0260021800007
Votre courrier du 21 mars 2018
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 21 mars 2018.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de Région,
et par délégation, le Directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation
La Conservatrice régionale de l'archéologie adjointe

Marie-Agnès GAIDON-BUNUEL